



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014 Compte Rendu

(Convocation du 20/10/2014)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, MM. ABDILLA Thierry, ANNEQUIN Didier, CARRE Jean-Claude, GADOU Eric, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian

Absents : DURAND Eric

Pouvoirs : DURAND Marcel (pouvoir à SEYCHELLES Véronique), TRUFFAUT Nadine (pouvoir à Cécile CARLIER)

Eric GADOU est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du maire

Madame le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le dernier conseil municipal :

Délibération 2014-046 : Indemnité percepteur

Délibération 2014-047 : Budget conseil municipal des enfants

Arrêté 2014-53 : Arrêté de circulation - Foire de Doissin

Arrêté 2014-54 : Travaux Route de Montrevel – Spie Sud Est (Raccordement chez Mme LY)

Arrêté 2014-55 : Travaux Route de Montrevel – Vigilec (Pose de 3 luminaires)

Arrêté 2014-56 : Travaux Chemin de Pré Vallin – Constructel (Tirage de câble)

Arrêté 2014-57 : Travaux Impasse de Bouis – Ex-Terrior (Remplacement du tuyau d'alimentation de la fontaine à Bouis)

Administration générale

- Révision des listes électorales

Une réunion de la commission sera prochainement fixée d'ici fin novembre afin d'effectuer la révision de la liste électorale.

- DIA

Mme le Maire présente au Conseil Municipal une Demande d'Intention d'Aliéner pour la maison des consorts VITTOZ vendue à M. COLLIAT.

Après tour de table, la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (Bruno JULLIEN)
 - *Dossiers en cours*

N° de demande	Demandeur	Type de Travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
DP 038 147 14 20025	PERICAS MOYA Christian	Remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée	13/09/2014	Accepté le 10/10/2014
PC 038 147 14 20006	BACHARD Clément et KERFAL Fatma	Construction d'une maison individuelle	19/09/2014	
DP 038 147 14 20027	GUIGARD Muriel	Construction d'un abri lié à l'activité d'horticulture	26/09/2014	Annulé le 25/10/2014
DP 038 147 14 20028	COLLIAT Jean-Paul	Création d'ouvertures + réfection de la toiture	29/09/2014	Accepté le 22/10/2014
CU 038 147 14 20016	Maître Jean-François MAURY	Consorts Vachon	13/10/2014	Réponse faite le 14/10/2014
CU 038 147 14 20017	Maître Christian RAYNAUD	Consorts Vittoz	17/10/2014	Réponse faite le 17/10/2014
CU 038 147 14 20018	PERRIN BIT Anne		17/10/2014	

- *PLU : les permanences durant l'enquête publique*

Durant l'enquête publique, les permanences PLU se dérouleront du 6 janvier 2015 au 7 février 2015, les mardi et vendredi sans rendez-vous.

- Finances, Economie (Cécile CARLIER)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Dispo au 21/10/2014	% Dispo. au 21/10/2014	Dépenses du 27/09/2014 au 21/10/2014
11	Charges à caractère général	119 000.00 €	93 437.46 €	78.5%	25 562.54 €	21.5%	9 337.03 €
12	Charges de personnel	205 810.00 €	154 781.60 €	75.2%	51 028.40 €	24.8%	9 950.95 €
22	Dépenses imprévues Fonct	10 000.00 €	0.00 €	0.0%	10 000.00 €	100.0%	0.00 €
23	Virement à la sect° d'investis.	100 000.00 €	0.00 €	0.0%	100 000.00 €	100.0%	0.00 €
42	Opérations d'ordre entre section	1 636.00 €	0.00 €	0.0%	1 636.00 €	100.0%	0.00 €
65	Autres charges gestion courante	68 472.30 €	50 543.73 €	73.8%	17 928.57 €	26.2%	5 259.91 €
66	Charges financières	39 900.00 €	36 393.92 €	91.2%	3 506.08 €	8.8%	567.63 €
Total	DEPENSES	544 818.30 €	335 156.71 €	56.9%	209 661.59 €	43.1%	25 115.52 €
RECETTES		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Dispo au 21/10/2014	% Dispo au 21/10/2014	Dépenses du 27/09/2014 au 21/10/2014
2	Excédent antérieur reporté Fonc	48 010.50 €	0.00 €	0.0%	48 010.50 €	100.0%	0.00 €
13	Atténuations de charges	5 000.00 €	0.00 €	0.0%	5 000.00 €	100.0%	0.00 €
70	Produits des services	23 074.80 €	21 366.91 €	92.6%	1 707.89 €	7.4%	6 314.00 €
73	Impôts et taxes	249 813.00 €	176 955.00 €	70.8%	72 858.00 €	29.2%	25 388.00 €
74	Dotations et participations*	196 200.00 €	182 468.00 €	93.0%	13 732.00 €	7.0%	8 954.00 €
75	Autres produits gestion courante	22 720.00 €	18 707.28 €	82.3%	4 012.72 €	17.7%	3 168.40 €
76	Produits financiers	0.00 €	6.05 €	0.0%	-6.05 €	0.0%	
77	Produits exceptionnels	0.00 €	4 523.73 €	0.0%	-4 523.73 €	0.0%	
Total	RECETTE	544 818.30 €	404 026.97 €	66.1%	140 791.33 €	33.9%	43 824.40 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Dispo au 21/10/2014	% Dispo au 21/10/2014	Dépenses du 27/09/2014 au 21/10/2014
20	Dépenses imprévues Invest	11 000.00 €	0.00 €	0.0%	11 000.00 €	100.0%	0.00 €
16	Remboursement d'emprunts	173 960.00 €	84 179.74 €	48.4%	89 780.26 €	51.6%	3 554.83 €
20	Immobilisations incorporelles	16 702.53 €	3 726.66 €	22.3%	12 975.87 €	77.7%	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	151 536.00 €	19 079.86 €	12.6%	132 456.14 €	87.4%	447.38 €
23	Immobilisations en cours	146 500.00 €	140 944.20 €	96.2%	5 555.80 €	3.8%	
Total	DEPENSES	499 698.53 €	247 930.46 €	49.6%	251 768.07 €	50.4%	4 002.21 €
RECETTES		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Dispo au 21/10/2014	% Dispo au 21/10/2014	Dépenses du 27/09/2014 au 21/10/2014
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	195.64 €	0.00 €	0.0%	195.64 €	100.0%	0.00 €
21	Virement de la section de fonct.	100 000.00 €	0.00 €	0.0%	100 000.00 €	100.0%	0.00 €
40	Opérations d'ordre entre section	1 636.00 €	0.00 €	0.0%	1 636.00 €	100.0%	0.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	179 963.89 €	176 640.11 €	98.2%	3 323.78 €	1.8%	58.20 €
13	Subventions d'investissement	57 903.00 €	15 289.80 €	26.4%	42 613.20 €	73.6%	
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000.00 €	340.00 €	0.2%	159 660.00 €	99.8%	0.00 €
Total	RECETTE	499 698.53 €	192 269.91 €	38.5%	307 428.62 €	61.5%	58.20 €

Cécile CARLIER informe le Conseil Municipal que Alain COUTURIER relèvera une fois par mois les compteurs d'eau et d'électricité de chaque bâtiment ; afin que toute fuite soit détectée rapidement.

▪ Voirie (Jean-Claude CARRE)

▪ *Réception travaux*

Jean-Claude CARRE informe le Conseil Municipal qu'il a participé à la réception des travaux de voirie avec M. CHABOUD, les entreprises CARREY et Eiffage.

Quelques points ne sont pas très satisfaisants notamment impasse du Pacalin. Il faudra surveiller lors des prochaines fortes pluies.

Mais dans l'ensemble les travaux sont bien faits.

▪ *Eclairage public : demande de financement au SEDI pour travaux d'Eclairage public (Délibération n°2014/048)*

Madame le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public pour l'aménagement d'un cheminement doux « Route de Montrevel » avec la pose de 3 candélabres programmés en 2014. Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 1 500,00 € HT

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTE** la réalisation des travaux pour le projet d'aménagement d'un cheminement doux « Route de Montrevel » avec la pose de 3 candélabres d'un coût de 1 500,00€ HT.
- ⇒ **DEMANDE** que la commune de Doissin établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

La réunion pour le diagnostic se déroulera le 26 novembre à 20h00.

- *Dégâts d'orage : Demande de subvention (Délibération n°2014/049)*

Jean-Claude CARRE présente au Conseil Municipal les devis estimatifs de M. CHABOUD pour les travaux des chemin de Bournand et Montée des combes suite aux dégâts d'orage de juillet dernier.

Chemin de Bournand : 31000 € TTC

Montée des Combes : 15000 € TTC

Madame le Maire propose qu'une subvention au titre de la DETR soit demandée à l'Etat (35 % du montant HT) ainsi qu'au Conseil Général de l'Isère (30% du montant HT)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

⇒ **VALIDE** la proposition.

⇒ **DONNE** à Mme le maire tout pouvoir se rapportant à ce dossier

- *Création d'un arrêt de bus à l'entrée du Lot. Bel Air (Délibération n°2014/050)*

Véronique SEYCHELLES présente au conseil municipal un projet de demande d'arrêt de bus supplémentaire sur le secteur du Rousset.

En effet plusieurs parents ont alerté la municipalité sur la dangerosité pour les enfants d'aller, de nuit, le long d'une route départementale, jusqu'à l'arrêt de bus dénommé "Le Rousset".

Après une étude, quasi une cinquantaine d'enfants utilisent cet arrêt.

La création d'un nouvel arrêt près du lotissement Bel Air permettraient à environ 25 enfants d'utiliser un arrêt plus proche et de ce fait réduirait la fréquentation de l'arrêt dénommé "le Rousset" et ainsi la circulation de nuit des enfants, le long du Route départementale.

Cet exposé étant fait Mme le maire demande au conseil municipal de se prononce à ce sujet.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **VALIDE** le projet.

⇒ **DONNE** à Mme le maire tout pouvoir se rapportant à ce dossier

- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

- *Cimetière*

Jean-Claude CARRE informe le Conseil Municipal que suite à la mise en terre d'une sépulture, il s'est avéré que les fondations dépassent de près de 50 cm à moins d'un mètre de profond à l'intérieur. De ce fait il est impossible d'y installer une concession pour 3 corps. Cela engendre une perte d'emplacement. Le Conseil Municipal propose qu'une lettre recommandée soit envoyée à BEIRA lui demandant de faire le nécessaire pour que le nombre d'emplacement initial soit atteint.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)

- *Rythmes scolaires :*

Constat :

- Le temps des 45 mn d'activités périscolaires est trop court.
- Les enfants sont très excités du fait de ne pas avoir de récréation l'après midi
- Les enfants ne sont pas systématiquement remis aux intervenants à 15h45
- Le groupe CE1-CE2 est trop important (manque de concentration car enfants plus petits) pour la journée du Mardi avec Denise et Brigitte

Ce qui a été décidé :

- Scinder le groupe CE1-CE2 en deux, soit 9 enfants que Brigitte prendra en charge dans la bibliothèque des maternelles et les 9 autres resteront avec Denise dans la classe de M. Clarisse pour de l'aide aux devoirs.
- Voir avec Me Bertrand si possibilité dans leur organisation de faire une petite récréation l'après-midi
- Demander un emploi du temps de la salle de d'évolution et voir si possibilité de la libérer tous les soirs un quart afin que Sport Anim' puisse s'organiser en amont.
- Repréciser à l'équipe enseignante que les enfants doivent être prêts et être dans leurs classes respectives à 15h45
- Se renseigner auprès de l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale), la date limite pour une éventuelle proposition de changement d'emploi du temps pour la rentrée 2015-2016. Cette proposition devra être validée par le conseil d'école et le conseil municipal. L'idéal serait de partir sur 2 jours d'activités par semaine le Mardi et Vendredi d'une heure et demie
- Les groupes restent inchangés jusqu'à Décembre 2014

Une réunion publique est prévue le Vendredi 12 décembre à 20h30 en mairie pour faire le point avec les parents sur le premier trimestre des activités périscolaires.

- *Règlement intérieur de la cantine pour paramétrage E-enfance (Délibération n°2014/051) Voir annexe 1*

Madame le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation du logiciel E-enfance, il convient de modifier le règlement intérieur existant de la cantine scolaire en fonction des nouvelles règles qui seront instaurées à compter du 1^{er} janvier 2015.

Elle présente une ébauche de règlement et une charte de bonne conduite.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

- ⇒ **VALIDE** le règlement intérieur et la charte de bonne conduite présentés.
- ⇒ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Communication

- *Cérémonies du 11 novembre*

Rappel des horaires des différentes cérémonies :

- 9h45 : Monument à Montrevel
- 10 h 30 : messe à Doissin
- 11 h 30 : Monument à Doissin

- Vie associative

- *Création association : Esprit D'Sel*

Le vendredi 24 octobre a eu lieu une réunion de présentation de cette nouvelle association.

Une trentaine de personnes était présente.

Le site internet de cette association est : www.espritsel.fr

- *Achat et gestion des fournitures scolaires (Délibération n°2014/052)*

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que jusqu'à présent l'achat et la gestion des fournitures scolaires étaient gérés par l'association "Le Sou des Ecoles de Doissin".

Elle informe le conseil municipal que suite à une rencontre avec les membres du sou des écoles, ces derniers souhaiteraient que la commune reprenne à sa charge l'achat et la gestion des fournitures scolaires à compter de la rentrée 2015 / 2016.

En contre partie, la subvention de 3500 € ne sera donc plus versée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

⇒ **VALIDE** cette proposition

⇒ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Personnel communal

- *Arrêt de travail d'Alain COUTURIER*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'Alain COUTURIER est en arrêt de travail suite à un accident, au moins jusqu'au 9 novembre.

C'est pourquoi Il faudrait réfléchir rapidement à son remplacement surtout dans l'éventualité où il y aurait une prolongation de son arrêt de travail.

Didier ANNEQUIN connaît une personne qui pourrait être intéressée. Il prend contact avec elle.

- *Formation Habilitation électrique Thierry BARD*

Cette dernière a été effectuée les 13 et 14 octobre 2014. Elle est valable

▪ *Adhésion au CNAS (Délibération n°2014/053)*

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2009 la commune cotise au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère pour permettre au personnel communal bénéficiaire de diverses prestations sociales. Elle rappelle aussi au conseil municipal que ces dernières semaines, suite à diverses absences de certains membres du personnel, les agents présents ont assurés les remplacements, parfois même en prenant sur leur temps personnel.

1) Aussi, après une analyse des différentes possibilités d'amélioration la mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

2) Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex. En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Mme le Maire propose de faire signer à chaque employés avec la mention bon pour Accord le Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants. Uniquement si l'ensemble des employés communaux y est favorable, elle propose que le changement se fasse.

3) Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de **METTRE EN PLACE** une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1er janvier 2015 à condition que l'ensemble des employés soit favorable au changement.
- ⇒ de **VERSER** au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année multiplié par la cotisation moyenne N-1. La cotisation moyenne N-1 = Compte administratif N-1 X 0.86 %. Effectif au 1 janvier N-1 (date d'effet d'adhésion). Avec application d'un montant minimum (plancher) et d'un montant maximum (plafond) par agent (montants arrêtés annuellement par le Conseil d'Administration). La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif (date d'effet d'adhésion) multipliée par la cotisation plancher.
- ⇒ de **DESIGNER** Mme TRUFFAUT Nadine membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
- ⇒ **D'AUTORISER** en conséquent Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et tout document se rapportant à ce dossier.

- *Radiation du COS 38 (Délibération n°2014/054)*

Madame le Maire rappelle la délibération précédente concernant l'adhésion au CNAS. Elle demande au conseil de se prononcer quant à l'arrêt d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère qui était proposé jusqu'à ce jour aux employés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ⇒ **DE METTRE FIN** à l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère au 31 décembre 2014.
- ⇒ **D'AUTORISER** le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Compte rendu réunions externes

- *Sentiers de randonnées*

L'entretien annuel est assuré par Stéphane CHAVANT de Longechenal. Il est effectué deux fois dans l'année aux périodes suivantes : mars-avril et septembre-octobre.

Dans le cadre de la garantie décennale, l'entreprise PIC BOIS doit remplacer tous les RIR (Relais d'Informations Randonnées) dégradés.

Pour la CCVH, remplacement des RIR des communes de Belmont (1), Biol (2), Doissin (1), Montrevel (1), Ste Blandine (1) et Torchefelon (1).

L'état des lieux du réseau PDIPR effectué sur notre collectivité, fait ressortir qu'il convient de nettoyer les lames directionnelles afin d'augmenter leur durée de vie. Aussi, il est proposé que ce travail se fasse pendant la période des jobs d'été. Un responsable communal devra nettoyer les lames présentes sur son secteur, avec l'aide d'un jeune dont l'emploi est financé par la Communauté de communes.

Aménagement et équipement des aires de pique-nique : subvention 50 % Région (CDDRA) + 40 % Département. Les tables d'orientation sont également financées à hauteur de 40 % par le Département.

Pour les communes intéressées par ce type d'aménagement, il faut identifier le lieu, situé obligatoirement le long d'un sentier PDIPR et transmettre l'information à la Communauté pour étude de la demande.

Il est indiqué que l'entretien des aires de pique-nique est à la charge des communes.

- *SMABB - PAPI (Plan d'Action et Prévention des Inondations)*

Didier ANNEQUIN fait le bilan de la dernière réunion concernant le PAPI.

Il est prévu que 6 barrages soient créés. 2 sur l'Hien et 4 sur la Bourbre.

En cas de risque d'inondation les barrages seraient mis en service et les marais de Doissin entre autres reprendraient leur fonction première et seraient inondés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 00h10.

Prochaine réunion : Mardi 9 décembre 2014 à 20h30